CCDC 21 TABLE DES MATIÈRES

- 1. But du présent guide
- 2. Choix d'un représentant d'assurance
- 3. Assurance de responsabilité civile générale
 - 3.1 Police d'assurance responsabilité civile générale des entreprises (BAC 2100)
 - 3.2 Convention d'assurance
 - 3.3 Exclusions
 - 3.4 Négociation de la couverture
 - 3.5 Assurance responsabilité civile complémentaire (umbrella)
 - 3.6 Limites adéquates
- 4. Assurance des chantiers à formule étendue
 - 4.1 Assurance des chantiers à formule étendue (BAC 4042, aussi appelée assurance des chantiers)
 - 4.2 Biens couverts
 - 4.3 Biens exclus
 - 4.4 Risques exclus
 - 4.5 Limites de l'assurance
 - 4.6 Extensions à la couverture de la police d'assurance des chantiers à formule étendue
 - 4.7 Risques additionnels dans les projets de rénovation ou d'agrandissement
 - 4.8 Négociation de la couverture
 - 4.9 « Modification importante » du risque
 - 4.10 Documents de valeur, données électroniques et cyberrisques
- 5. Assurance bris des chaudières et des machines ou de l'équipement
 - 5.1 Introduction
 - 5.2 Objets
 - 5.3 Accidents
 - 5.4 Limites de l'assurance
 - 5.5 Considérations importantes

- 6. Assurance responsabilité automobile
 - 6.1 Limites de l'assurance
 - 6.2 Police d'assurance responsabilité automobile : formule normalisée des propriétaires
 - 6.3 Police d'assurance responsabilité automobile : formule normalisée des non-propriétaires
- 7. Assurance responsabilité d'aéronefs et de bateaux
- 8. Assurance du matériel des entrepreneurs
- 9. Assurance responsabilité civile professionnelle
- 10. Assurance responsabilité civile wrap-up
- 11. Assurance risque d'installation
- 12. Sous-traitants
- 13. Subrogation
- 14. Réclamations
 - 14.1 Envoi de l'avis
 - 14.2 Traitement des réclamations
 - 14.3 Preuve de sinistre